

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 8959^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi
28 janvier 2022, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 8959^e séance, tenue à huis clos le 28 janvier 2022, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation au Myanmar".

La Présidente a invité le représentant du Cambodge à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

La Présidente a invité M^{me} Noeleen Heyzer, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, et M. Ramesh Rajasingham, Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil a entendu les exposés de S. E. M. Prak Sokhonn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, en sa qualité d'Envoyé spécial de la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour le Myanmar, de M^{me} Heyzer et de M. Rajasingham.

Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni, du Gabon, du Ghana, de l'Albanie, du Mexique, du Kenya, de la Chine, de la France, de la Fédération de Russie, des Émirats arabes unis, de l'Inde, du Brésil, des États-Unis et de l'Irlande et par la Présidente du Conseil de sécurité, parlant en sa qualité de représentante de la Norvège.

S. E. M. Prak Sokhonn, M^{me} Heyzer et M. Rajasingham ont répondu aux observations formulées et aux questions posées. »

